

Egalités des droits  
Emancipation  
Indépendance  
Solidarité  
Démocratie  
Avancées sociales  
Respect des différences

# COTISATION SYNDICALE ET CREDIT D'IMPÔT

**Cfdt:**

INTERCO de la Mayenne

La CFDT le revendiquait depuis  
de nombreuses années

## C'est fait !!!



La loi de finance rectificative pour 2012 institue le bénéfice d'un crédit d'impôt remboursable pour les cotisations syndicales et ce dès l'imposition des revenus de 2012.

A compter de cette année, les adhérents CFDT non imposables recevront un remboursement de 66% du montant de leur cotisation.

Exemple : si vous êtes adhérents CFDT et que le montant mensuel de votre cotisation est de 9 euros, le trésor public vous remboursera 6 euros soit un crédit d'impôt de 72 euros pour 12 mois de cotisations.

Les adhérents imposables continueront de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente.

